

Commune de GREZELS



**RETRAIT APRES DECISION D'UNE
DECLARATION PREALABLE**
DELIVRE PAR LE MAIRE
AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence du dossier
Type de demande : Déclaration préalable Déposée le : 03/03/2023 Par : Monsieur BERNARDELLI Jean-Marc Demeurant à : 78 Chemin de Saint-Jeanty 46700 Grézels Sur un terrain sis : 78 Chemin de Saint-Jeanty 46700 Grézels Cadastré : 0C-1483, 0C-1593, 0C-0208, 0C-0214	N° DP04613023X0002 Objet : vélux

A-2026-60

LE MAIRE DE GREZELS,

Vu la demande d'autorisation ayant pour objet : **vélux** ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 15 Mai 2024, sa révision du 26 Janvier 2026, ses modifications du 14 Avril 2025 et du 12 Mars 2026 ;
Vu l'arrêté de non-opposition de la DP04613023X0002 en date du 14/03/2023 ;
Vu la demande de retrait de la décision reçue en Mairie en date du 20/07/2026 ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE

La non-opposition à la déclaration préalable DP04613023X0002 du 14/03/2023 autorisant les travaux précités est RETIRÉE.

GREZELS, le 20 juillet 2026

Le Maire, Monsieur PEREZ Sébastien



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales

Dossier n° **DP04613023X0002**